

SYNDICAT MIXTE DU PAYS SANCERRE SOLOGNE

7, rue de la Gare
18260 Vailly sur Sauldre
Tél. : 02 48 73 99 01
contact@pays-sancerre-sologne.com

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

DÉLIBÉRATION N°2022/37
COMMUNICATION ITINERANCES DOUCES : EQUESTRE ET VELO
PLAN DE FINANCEMENT

SÉANCE DU 29 NOVEMBRE 2022

Date de convocation : 21/11/2022
Nombre de membres en exercice : 66

Présents (34)

Assigny : Claudine CHESTIER
Aubigny-sur-Nère : Laurence RÉNIER (Présidente)
Bannay : Jean-Michel GARNIER
Blancafort : Pascal MARGERIN (Vice-Président)
Brinon-sur-Sauldre : Lionel POINTARD
Bué : Monique RIX
Clémont : Dominique TURPIN
Concessault : Antoine FLEURIET
Crézancy-en-Sancerre : Jean SOUCIET
Ennordres : Cathy PRUNIER
Gardefort : François GOURDIN
Jalognes : Patrick LÉGER
Le-Noyer : Chantal MILLÉRIOUX (Vice-Présidente)
Ménétréol-sous-Sancerre : Pascale MARQ
Ménétréol-sur-Sauldre : Jacques VISCAPI
Méry-es-Bois : Frédéric BOUTEILLE
Nançay : Alain URBAIN
Oizon : Xavier RAULT
Saint-Bouize : Anne-Marie TERREFOND
Saint-Céols : Flore CHAUVEAU
Sainte-Montaine : Jean-Yves DEBARRE
Santranges : Jacqueline TORTÉ
Sens-Beaujeu : Karine BOUCHER
Subligny : Jean-Paul GORIN
Sury-en-Vaux : Michel BEDU
Sury-es-Bois : Catherine GOURDET
Sury-Près-Léré : Christian HAYEZ
Verdigny : Arielle VATAN
Communauté de Communes Sauldre et Sologne : Elvire SERRE-SANCHEZ (Aubigny-sur-Nère)
Communauté de Communes Sauldre et Sologne : Marc-Antoine BAILBY (Méry-es-Bois)
Communauté de Communes Sauldre et Sologne : Jean-Yves DEBARRE (Sainte-Montaine)
Communauté de Communes Sauldre et Sologne : Pascal MARGERIN (Blancafort)
Communauté de Communes Pays-Fort, Sancerrois Val de Loire : Liliane COQUERY (Saint-Satur)
Conseiller Départemental du canton de Sancerre : Sophie CHESTIER

Pouvoirs (3)

Savigny-en-Sancerre : Thérèse RUELLÉ pouvoir à Laurence RÉNIER (Aubigny-sur-Nère)
Thauvenay : Gabrielle MATTELLINI pouvoir à Patrick LÉGER (Jalognes)
Vinson : Marie-France MARIX pouvoir à Anne-Marie TERREFOND (Saint-Bouize)

Membres en exercice : 66	Membres présents : 34	Pouvoirs : 3	Votants : 37
---------------------------------	------------------------------	---------------------	---------------------

Excusés (6)

Argent-sur-Sauldre : Pierre LOEPER
Boulleret : Jean-Louis BILLAUT (Vice-Président)
Feux : Julien BARBEAU
Menetou-Râtel : Corinne LELIEVRE
Sancerre : Laurent PABIOT (Vice-Président)
Conseiller Départemental du canton de Sancerre : Patrick BAGOT

Absents (23)

Barlieu : Anne-Laure GAMBIER
Belleville-sur-Loire : Bruno VAN DER PUTTEN
Couargues : Jean-Pierre SERRES
Dampierre-en-Crot : Bertrand LEJUS
Ivoy-le-Pré : Jimmy CADET
Jars : Vincent PARISSÉ
La-Chapelle-d'Angillon : Régis COUSTENOBLE
La-Chapelotte : Eliane DOUCET
Léré : François RENAUD
Presly : Philippe LOHSE
Saint-Satur : Christian DELESGUES
Sainte-Gemme-en-Sancerrois : Nathanaël CROTTÉ
Thou : Denis TABORDET
Vailly-sur-Sauldre : Christelle PAYE
Veaugues : Jean-Yves PELÉ
Villegenon : Julien GUILLAUME
Communauté de Communes Pays-Fort, Sancerrois Val de Loire : Françoise NOYER (Léré)
Communauté de Communes Pays-Fort, Sancerrois Val de Loire : Florence RUELLÉ (Boulleret)
Communauté de Communes Pays-Fort, Sancerrois Val de Loire : Marc VERBEKE (Barlieu)
Conseiller Départemental du canton d'Aubigny-sur-Nère : Anne CASSIER
Conseiller Départemental du canton d'Aubigny sur Nère : David DALLOIS
Conseiller Départemental du canton de Saint Germain du Puy : Marie-Christine BAUDOUIN
Conseiller Départemental du canton de Saint Germain du Puy : Gérard CLAVIER

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf novembre,
Le **Comité Syndical** du Pays Sancerre Sologne dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
sous la présidence de Mme Laurence RENIER,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté du Préfet en date du 21 octobre 1996 portant création du Syndicat Mixte du Pays
Sancerre Sologne,
Vu les statuts du Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne,

Considérant que le Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne s'est engagé depuis plusieurs années
au côté des communautés de communes pour aménager et promouvoir les itinéraires équestres et
les boucles vélo.

L'aménagement des circuits de randonnée équestre sur son territoire permet en 2022 de compter
plus de 700 kilomètres balisés. Depuis leur création, les parcours ont été régulièrement améliorés en
fonction des ouvertures de nouveaux chemins.

Pour 2023, il convient de faire la promotion de ces circuits révisés à travers la conception et l'édition d'une carte présentant les différents itinéraires équestres accompagnés d'informations liées à la pratique équestre. Ce document s'inscrit dans la collection de cartes déjà éditées par le Pays : « la pêche en Pays Sancerre Sologne » et « Camping-cars et aires de pique-nique en Pays Sancerre Sologne ».

Pour faire suite à l'étude complémentaire à la constitution d'itinéraires à vélo sur le Pays Sancerre Sologne réalisée en 2022, le Syndicat de Pays souhaite faire la promotion, de trois nouveaux itinéraires qui viennent s'ajouter aux cinq déjà existants à travers la conception et l'édition de trois nouvelles topo-fiches et d'une pochette regroupant l'ensemble des topo-fiches vélo existantes sur le territoire du Pays Sancerre Sologne soit un total de 8 topo-fiches.

Considérant l'avis favorable du Bureau Syndical du Pays Sancerre Sologne réuni le 15 novembre 2022,

Vu le plan de financement prévisionnel de la communication itinérances douces : équestre et vélo,

Opération : Communication itinérances douces : équestre et vélo

Maître d'ouvrage : Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne

Coût de l'opération : 10 228.80 € TTC

Plan de financement :

DEPENSES		RECETTES		
Conception et édition carte équestre	4 971.60 €	FEADER (LEADER)	8 183.04 €	80 %
Conception de 3 topo-fiches vélo et pochette	5 257.20 €	Autofinancement	2 045.76 €	20 %
TOTAL	10 228.80 €	TOTAL	10 228.80 €	100 %

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1 : D'ADOPTER le plan de financement prévisionnel ci-dessus.

Article 2 : DE SOLLICITER l'aide financière LEADER.

Article 3 : DE MANDATER la présidente pour l'ensemble des démarches afférentes à ce dossier.

Pour extrait conforme
La Présidente



Laurence RÉNIER

Le secrétaire de séance



Pascal MARGERIN

Transmission en Préfecture le 1^{er} décembre 2022

Publication sur le site internet du Pays Sancerre Sologne le 5 décembre 2022